

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 15 mars 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme DELAY Marie-Anne, Mme GONOD Pascale, M REYNAUD Guillaume, M CROUZET André, Mme GAFFET Muriel

Absents : M MEGER Jean-Luc, M FAYAD Ghassan, Mme FLAVIGNY Ghislaine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M CROUZET André a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 14 février 2019. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

URBANISME

Pas de préemption sur les DIA 460 et 461

IMPASSE DU CHATEAU

Monsieur le Maire explique le désistement des acheteurs de l'ancienne maison Kruger située impasse du château et les raisons avancées à ce choix.

Le Conseil décide de porter ce dossier avec le dossier global « réhabilitation cœur du village » dans la continuité de la mise en valeur du village. Le projet de l'impasse du château sera d'abord axé sur la démolition de la partie dangereuse.

SCHEMA DIRECTEUR HYDRAULIQUE

Monsieur le Maire fait le point sur le compte-rendu du Schéma Directeur techniquement et financièrement.

RECENSEMENT (délib 2019-571)

Vu la qualité de travail effectué par les agents recenseurs, leur efficacité et leur professionnalisme, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 2 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour :

- de modifier les montant des indemnités des agents recenseurs en les portant à :

Coordinateur : 1 agent : 610€ brut

Adjoint à la coordination : 0 agent (répartition de la somme initiale sur l'indemnité des agents recenseurs car leur travail n'a pas nécessité le travail d'un adjoint au coordinateur)

Agents recenseurs : 2 agents : pour chaque agent recenseur : 1 000 € brut fixe + 315 € brut de prime au bon achèvement du travail demandé (qualité du travail de prospection, restitution des dossiers dans les temps impartis, lisibilité et pertinence du contenu des dossiers)

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

Monsieur le Maire fait part au Conseil des chiffres de l'état 1259 notifiant les recettes fiscales de la commune pour 2019.

La prochaine commission finances aura lieu le 18 mars.

Médiathèque

A CAPELLI rappelle au Conseil la date de l'inauguration du Réseau des bibliothèques qui se tiendra le vendredi 12 avril à la médiathèque de Domazan.

Eglise

L DONNET explique au Conseil l'état actuel de la toiture de l'église et la nécessité de prévoir sa réhabilitation sur le budget 2019.

Chemins

A CROUZET fait part au Conseil des choix qui ont été pris pour la phase 2019 de rénovation des chemins communaux.

Aménagement paysager du village

P. GONOD, suite au choix de l'entreprise les Jardins d'Emeraude, développe les travaux qui débiteront le lundi 18 mars.

Ancien quai à marc

Les travaux de rafraîchissement du mur de l'ancien quai à marc débiteront le 25 mars.

Marché Nocturne

La date du marché nocturne sur Domazan est fixée au lundi 1^{er} juillet 2019.

Bien vivre ensemble (entre les vignerons et les habitants, en particulier les nouveaux arrivants)

Des réunions sont en cours, le projet avance.

Grande Lessive

L'animation « Grande Lessive » portée par l'école et l'Ape aura lieu le jeudi 28 mars sur l'avenue des Miougraniers.

Ce projet d'affichage de dessins sur des fils à linge est ouvert à tous.

Un apéro sera offert par l'Ape avec lâcher de ballons vers 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.